

**COTES D'ARMOR**  
**QUINTIN**  
22800

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mai 2021**

Date de la convocation : 21/05/2021

Membres en exercice : 23

**Présents** : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlene - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

**Absents excusés** : CHATTARD-GISSEROT Thibault (proc. à LE FUR Corentin) - REPERANT Thibault (proc. à CARRO Nicolas) - LE COZLER Marie-Christine- COISY Thierry (arrivée à 21 heures après vote des délibérations) - LE BUHAN Erwan

**Secrétaire de séance** : LE BRIS Isabelle

**DELIBERATION**

**n° 2021-05-29**

*Suppression de la régie « droits de place sur les marchés »*

*Rapporteur : Jean-Paul HAMON*

Monsieur Jean-Paul HAMON informe le Conseil Municipal qu'à ce jour il existe une régie pour l'encaissement des droits de place sur les marchés et une régie pour les droits de place des fêtes communales (créée par arrêté).

Pour des raisons de simplifications administratives, il serait souhaitable de constituer une seule et unique régie de recettes en fusionnant ces deux régies existantes.

Madame La Trésorière a émis un avis favorable à ces modifications en date du 7 mai 2021.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leur établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 26 octobre 1964 relative à la régularisation de la régie de recettes créées le 22 novembre 1952 pour la perception des droits de place sur les marchés,

Vu l'arrêté 2018-263 en date du 04 janvier 2012, portant nomination d'un régisseur titulaire et des suppléants pour la perception des droits de place sur les marchés ;

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'approuver la suppression de la régie de recettes « droits de place sur les marchés » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,*
- *D'instituer une nouvelle régie sous l'appellation « droits de place ».*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
*Nicolas CARRO.*

